



Administration Communale
de Larochette
33, chemin J.-A. Zinnen
L-7626 Larochette
Tél. 83 70 38
Fax 87 96 46

E-mail : larochette@larochette.lu

INVITATION

REUNIONS D'INFORMATION PUBLIQUES

Projets de Modification Ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG)

Il est porté à la connaissance du public que, dans sa séance du 29 juin 2016, le conseil communal a marqué son accord quant à deux projets de Modification Ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Larochette, partie graphique et partie écrite, portant sur le reclassement d'un site à Ernzen et de l'introduction de la zone du secteur sauvegardé dans la commune de Larochette.

Des réunions d'information publiques se tiendront le 7 juillet 2016 au Centre Culturel à Larochette :

- la première à 19.15 heures concernant la Modification Ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la carrière à Ernzen.
- la deuxième à 19.30 heures concernant la Modification Ponctuelle du Plan d'Aménagement Général concernant l'introduction de la zone du secteur sauvegardé et l'adaptation de plusieurs articles y relatifs.

Les deux projets de modification ponctuelle du PAG sont déposés pendant 30 jours, à savoir du 5 juillet 2016 au 3 août 2016 inclus à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'administration communale. Les observations et objections contre les projets de modification ponctuelles du PAG doivent être présentées par écrit au Collège des bourgmestre et échevins, 33, chemin J.A. Zinnen L-7626 Larochette, dans un délai de trente jours du dépôt des projets de modification ponctuelle du PAG.

Une traduction orale directe en langue française sera assurée lors des réunions.

Larochette, le 4 juillet 2016.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Pierre WIES

Natalie SILVA



Paul WEILER

Un résumé des projets de modification ponctuelle du PAG peut également être consulté sur le site de la commune de Larochette : www.larochette.lu.